

LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N° 34 — Février 1985

ISSN 0291.17.28

Cette lettre de XVI^e Demain aimerait rappeler à nos lecteurs — puisque les Etats généraux de la vie locale nous en donnent l'occasion — les activités de notre association, depuis près de vingt ans. Nos amis souriront. Ils connaissent tous nos préoccupations. Et, sans doute, s'étonnent-ils, qu'année après année, d'espoir en désespérance, nous labourions les mêmes terrains...

Notre bilan : un marché, quelques bancs en bordure de Seine, des arbres et quelques rosiers, quelques feux de signalisation, une crèche, des logements sociaux... Des questions importantes restent à suivre : l'aménagement de la couverture du chemin de fer, la nature des logements et les équipements de l'avenue Mozart ou de Gros-Boulaivilliers, la Maison des associations (notre projet, toujours applaudi, et toujours remis à plus tard, de transformation de la halle Saint-Didier...) réclament notre vigilance.

Notre vocation : l'amélioration de la qualité de notre cadre de vie, reconnu par l'agrément officiel de XVI^e Demain au titre de l'urbanisme, nous conduit à des enquêtes, des dossiers, des interventions auprès des élus, de l'administration, en toute indépendance politique.

Voulez-vous participer à notre action ?

Aidez-nous en nous signalant ce qui ne va pas, ce qui pourrait être amélioré... et en adhérant activement à notre association pour qu'il fasse bon vivre dans le 16^e.

XVI^e DEMAIN

En flânant à l'I.n.s.e.e.

On sait bien que les statistiques sont « la forme la plus perfectionnée du mensonge », pour ceux qui ne savent pas les lire, mais une promenade dans les dossiers de l'I.n.s.e.e. a tout de même quelque intérêt pour ceux qui s'intéressent au devenir de notre petit monde du 16^e.

Petit monde si l'on oublie qu'il se compare à Reims ou à Toulon, étend ses 785 hectares sur plus de 5 km et se classe premier de Paris pour « la richesse vive », achat de biens et service...

Combien sommes-nous à partager cette citoyenneté ? Grâce à trois manières de sonder et de compter, la population totale est inférieure à la population municipale... Ne gardons que la première : 176 000 habitants, en baisse de 17 700 sur 1975, 9 % en sept ans (sur Paris, 5,4 % seulement).

Bien qu'un habitant sur six de nos quartiers ait plus de 59 ans (et 20 000 plus de 74 ans), les décès ne dépassent pas encore les naissances : moins de 18 000 en sept ans (presque 13 pour 1 000).

Le 16^e est l'un des quatre arrondissements les moins féconds (avec les 6^e, 7^e et 8^e), ceux qui ont, d'autre part, les meilleures proportions de diplômés supérieurs.

Le 16^e est en tête pour les « mandarins » mais les « mandarines » ne sont qu'au quatrième rang.

Moins de décès que dans la période du précédent recensement mais quatre fois moins de naissances (800/3 200). Depuis 1975, les départs auraient dépassé de 77 000 les arrivées, chiffrées à 58 100 (2 100 par quartier et par an).

Les 30 700 étrangers y contribuent relativement peu : 1 900 de plus qu'en 1975. Le total des Européens stagne vers 15 000 malgré 2 000 départs espagnols. Le Maghreb compterait pour 4 000 mais l'I.n.s.e.e. laisse dans le mystère 11 000 habitants.

Au chapitre « logement », notons l'achèvement en 1975-1982 de 2 200 unités (moins de la moitié des sept ans précédents qui n'a pas compensé une perte globale de 1 820 logements. 86 920 logements offrent 264 000 pièces, en moyenne 3 par appartement.

Le surpeuplement aigu relevé en 75 a subsisté pour 3 300 personnes, mais le surpeuplement modéré est passé de 28 000 à 23 700, 15,3 % globalement.

Le nombre des solitaires demeure élevé : 23 % des résidents (41 000 dont 14 000 âgés). Celui des ménages monoparentaux atteint 3 700 dont 600 « papa poules » plus nombreux que les 525 familles de 3 ou 4 enfants.

La plus grande partie des habitants se répartit à titre de locataires (69 %) dans 8 423 immeubles

dont 1 200 d'une seule pièce. 1 100 sont encore sans eau et 120 se chauffent au bois en face de 63 200 appartement « tout confort ».

Le 16^e a conservé 2 fermes sur les 4 signalées en 1975 et 60 agriculteurs dont 40 femmes y sont recensés.

Il possède aussi 20 foyers logements et 295 immeubles H.L.M. (5.440 logements). Les particuliers disposent de 74 000 téléphones, 57 % des ménages ont une ou deux voitures dans toutes sortes de parkings, dont le « sauvage ». Le calcul des longueurs de trottoirs nécessaires serait une intéressante distraction...

En continuant à flâner dans les 36 tableaux de sondage au 1/20 pour notre arrondissement, on peut aussi déceler quelques nouveautés de nomenclature : « professions intellectuelles supérieures » et « professions intermédiaires ». Mais les professions libérales ont disparu, tout comme les cadres supérieurs et les cadres moyens...

Notons aussi dans 40 000 familles : 17 000 femmes actives et 10 000 parmi les 36 000 diplômés supérieurs, tandis que celles du « clergé » sont passées de 390 à 240 (les hommes de 275 à 100).

Et, paradoxe, parmi les actifs, 5 260 chômeurs dont 600 n'ont jamais travaillé, tandis que 21 000 étudiants, élèves ou militaires sont classés parmi 73 000 inactifs...

L'aménagement du temps dans les mairies

XVI^e Demain a été invité par M. Elbel, président le Catral (Comité pour l'aménagement du temps de travail et de loisir en région Ile-de-France) à un colloque « sur l'aménagement du temps dans les mairies pour un meilleur service des usagers ».

Thème intéressant : la mairie devrait, en effet, être partout « la maison commune » où les concitoyens se sentent chez eux — accueillis, guidés, conseillés, consultés. Et la décentralisation peut ouvrir un véritable dialogue entre les élus, les électeurs, entre les responsables et les administrés.

Beaucoup d'expériences intéressantes dans les mairies d'Ile-de-France : S.O.S. Mairie, services ouverts au public plus tôt le matin, plus tard le soir, le samedi matin souvent, ouverture de restaurants municipaux, à la grande satisfaction des habitants qui avaient été préalablement consultés.

Paris semble avoir fait, jusque-là, preuve de moins d'initiative et d'innovation. Mais tous les espoirs sont permis : le 16^e (avec le 13^e) a été choisi comme arrondissement pilote pour des expériences d'aménagement du temps, dans la mairie. Il sera sûrement possible aux habitants de notre arrondissement de dire leurs besoins, leurs suggestions et de participer, ainsi, pour le plus grand bien de tous, à rendre leur « maison » plus accueillante.

Carte scolaire et concertation

Alors que les séances du Conseil d'arrondissement n'attirent généralement pas plus d'un électeur sur 10 000, celle du 9 janvier a vu affluer une assistance exceptionnelle intéressée surtout par les modifications de la carte scolaire dans l'arrondissement, pour le quartier d'Auteuil.

Elles concernent les écoles des 51, rue Michel-Ange (à restructurer), 58, rue Erlanger (destinée à recevoir la maternelle Michel-Ange en perdant sa section primaire au bénéfice de celle du 27, avenue du Parc-des-Princes).

La justification de ces mutations semble tenir essentiellement à une demande croissante de places en maternelle alors que, dans les conditions actuelles, il faut chaque année supprimer des classes dans les écoles primaires publiques (comme à l'école du Parc-des-Princes, progressivement menacée de fermeture).

Les parents d'élèves se sont profondément divisés à propos des « migrations nécessaires » comme le montrent les tracts qui ont été distribués dans l'arrondissement.

L'ÉCOLE ERLANGER EN DANGER

Notre école primaire est menacée de disparition (transformation en maternelle) **par un projet de restructuration des écoles maternelles et primaires du 16^e sud.**

Ce projet a été établi à la hâte et sans concertation par M. Mesmin, député-maire du 16^e arrondissement.

Ce projet entraînerait le déplacement de 400 enfants de 6 à 12 ans.

Ce projet vise à maquiller une école construite en pré-fabrique provisoire en une école maternelle moderne.

Ce projet entraîne l'éclatement de l'école Erlanger, annexe de l'École normale, dont les parents et enfants sont unanimement satisfaits.

Notre école est stimulante et accueillante, ouverte sur le quartier.

Les activités scolaires y sont complétées par des activités variées, bibliothèque, ateliers divers, école d'échecs pour enfants et adultes...

Nous y sommes attachés et voulons la conserver dans son unité. Nous craignons une déstabilisation pour nos enfants, attachés à leurs maîtres, à leurs camarades et à leur école.

Enfants, parents et enseignants de l'école primaire Erlanger sont tous solidaires.

Nos enfants ne veulent pas changer d'école.

ERLANGER VIVRA !

Restructuration des écoles du 16^e sud

MISE AU POINT :

Depuis plusieurs mois, il existe un projet établi conjointement par : la Mairie du 16^e, les Affaires scolaires, le Rectorat.

En concertation avec les écoles maternelles et primaires concernées.

• IL VISE A :

— Réduire le déséquilibre choquant entre les listes d'attente en maternelle et des locaux disponibles en primaire ;

— Utiliser efficacement des structures d'accueil existantes ;

— Gérer rationnellement l'argent des contribuables.

• IL AURA POUR EFFET DE :

— Permettre l'accueil de 90 enfants de plus en maternelle ;

— Offrir à toutes les écoles concernées, maternelles et primaires, des locaux adaptés, des aménagements nouveaux favorisant l'hygiène, la sécurité, une pédagogie ouverte.

Certes, ce projet suppose pour un certain nombre d'enfants un changement de locaux, mais : **aucune équipe pédagogique ne sera disloquée. Les parents auront la liberté de choisir l'école qui leur convient. Ce projet a l'avantage d'être réalisable dès septembre 1985.**

FAISONS TAIRE DES INTERETS PARTICULIERS POUR L'EPANOUISSEMENT DE NOS ENFANTS.

Des Parents des Ecoles Michel-Ange.

Nous ne voulons pas arbitrer dans ce domaine : les parents, les professeurs ayant établi de sérieux dossiers sont mieux autorisés à le faire. Mais il semble utile de rappeler que les séances « classiques » du Conseil municipal, ne permettent pas aux assistants, autres que les élus, de prendre la parole.

Un autre instance le leur aurait permis, c'est le C.I.C.A. créé par la loi du 31 décembre 1982 qui, une fois par trimestre, donne aux associations la possibilité d'obtenir des élus la communication des dossiers ainsi que des réponses précises et documentées à leur questions.

Ce droit aurait pu s'exercer si les parents d'élèves avaient été mieux informés — suffisamment à l'avance — avant que les décisions soient prises.

L'inscription de cet important dossier à l'ordre du jour du C.I.C.A. aurait pu faire apporter par Mme Louis, adjoint au maire, chargée des affaires scolaires, des réponses, des explications, des assurances que les familles ne semblent pas toutes avoir obtenues ailleurs.

Et leur insatisfaction explique sans doute leur irritation et les manifestations qui leur ont fait frôler, à plusieurs reprises, l'évacuation de la séance du Conseil municipal.

La Z.A.C. Gros-Boulaivilliers... demain

Il y a trente ans, le 18 novembre 1955, l'avenir de l'îlot Gros-la-Fontaine-Boulaivilliers apparaissait dans un mémoire préfectoral, suivi le 29 décembre d'un programme d'aménagement pour une école de 25 classes et 200 logements sociaux.

Huit ans plus tard, le Conseil municipal du 4 avril 1963 renvoie un premier projet pour « complément d'études ». Quatre ans après (28.12.67), il « prend en considération » un programme plus complet, voté... le 20 mars 1969. Encore sept ans et le Conseil (3.6.76) délibérera à nouveau sur un projet examiné favorablement par notre Commission municipale le 21 février... 1980.

Au cours de ces onzes années, XVI^e Demain a suivi ce dossier et multiplié ses suggestions, tandis que se constituait le Comité de Défense de l'îlot, devenu Z.A.C. (zone d'aménagement concerté).

Pour la Ville de Paris, un Office public d'H.I.M. sera le maître d'ouvrage, l'organisation des travaux étant confiée à la Société d'économie mixte d'équipement et d'aménagement du 15^e arrondissement (S.e.m.e.a. 15) sur des plans de l'architecte du Parc des Princes, M. Taillibert.

Les associations qui participaient à la réunion de février de la Commission d'arrondissement avaient espéré un concours d'idées entre plusieurs urbanistes... Elles se retrouvaient devant une consultation réduite à l'enquête publique légale sur l'unique solution présentée.

Cela n'a pas amoindri leur satisfaction en constatant les démolitions qui annonçaient, enfin, la première tranche de travaux et la construction de l'école maternelle. Les 14 classes doivent être prêtes pour la rentrée de septembre 1985.

Cet automne doit voir également le début des chantiers de logements, rue Boulaivilliers : immeubles R+9 dont les rez-de-chaussée relogeront les services municipaux.

Le foyer de migrants, de 2 000 m², est aussi compris dans cette première tranche. Il doit offrir 120 lits, fin 1987. La deuxième phase s'ouvrira lorsque les destructions du côté La Fontaine (début 1986) feront place au poste de police

de 220 m², au bureau de postes de 300 m², à une halte garderie de 20 places avec un petit jardin.

L'ensemble des immeubles de 5 à 7 étages recevront en priorité les « évincés » de la rue Gros et le Conservatoire de 3 000 m². Le marché du carrefour Gros prolongera, sur cette rue, ses installations fixes. Achèvements prévus pour l'été 88 : les 6 000 m² d'espaces verts public et privé ayant été paysagés dès le rasement des bâtiments municipaux.

La troisième tranche s'étendra sur 1988 et 1989. Les occupants du pan coupé Gros-Boulaivilliers ayant été relogés en 1987, cet espace est attribué à deux immeubles sociaux de 9 étages avec rez-de-chaussée commerciaux (laboratoire médical), la « pointe Est » étant affectée à un petit immeuble de 2 étages pour brasserie, cafétéria, etc.

Les 200 locataires de l'Office public (pas d'accession à la propriété) disposeront pour leurs véhicules, d'autant de places de garage en sous-sol. Une superficie égale de « parking » sera ouverte au voisinage dont la demande exprimée, depuis dix ans, est grande. Les candidatures seront encore plus nombreuses pour les 18 000 m² de logements offerts (priorité pour les habitants actuels de l'îlot).

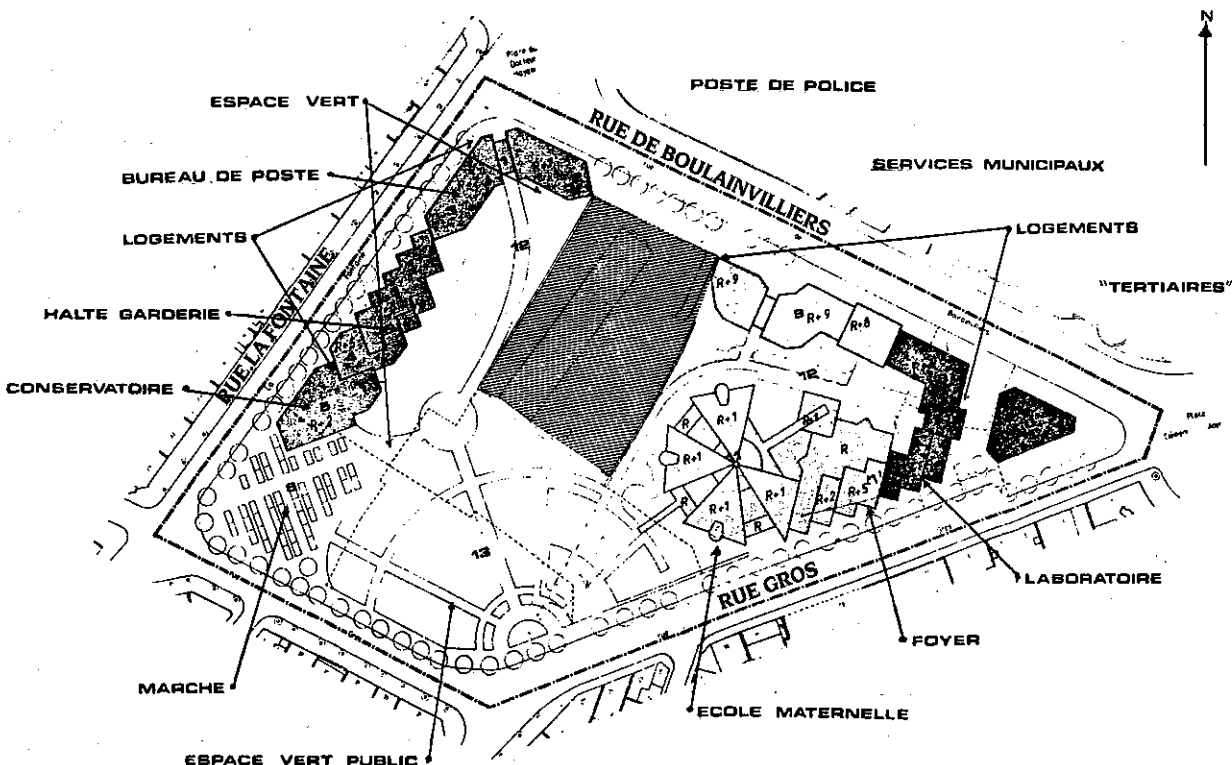
Elus et associations ont toujours demandé que cette priorité soit étendue au personnel de services publics de l'arrondissement (santé, enseignement, police, postes, etc.) obligés à de longs trajets quotidiens.

Selon la loi de décembre 1982, dite loi P.I.M., les pouvoirs d'attribution sont partagés par moitié entre l'Hôtel de ville et la mairie d'arrondissement. Ici et là, les listes d'attente s'allongent bien au-delà des capacités réelles, en espaces disponibles.

Ceux que le projet Gros-Boulaivilliers offrira, dans les limites des règlements d'occupation du sol, ont une valeur de symbole si l'on considère la longue résistance locale aux projets de logements sociaux.

Le préfet de la Seine ne disait-il pas, le 23 janvier 1963, que pour ce site « élever actuellement des H.I.M. serait à tous points de vue très regrettable »...

Z.A.C. GROS BOULAINVILLIERS



L'îlot Mozart

Une exposition vient de se terminer à la mairie du 16^e : celle des projets d'architecture en compétition pour l'aménagement de ce grand terrain, racheté par la Ville à la R.a.t.p.

XVI^e Demain a, depuis 1974, longuement étudié ce dossier et plusieurs de nos « Lettres » ont signalé nos propositions d'équipements, à la suite des enquêtes que nous avons effectuées auprès des habitants du quartier et des associations.

Nous avons même demandé, à plusieurs reprises, la création par le Conseil d'arrondissement, d'une Commission extra-municipale pour étudier, avec les élus et les intéressés, avant toute décision définitive, les réels besoins du quartier. Sans résultat...

Nous ne sommes pas contre le choix du jury d'un projet largement ouvert sur les parcs voisins et répondant d'une façon élégante aux besoins de l'enfance.

Mais nous déplorons que, dans le programme dicté à l'architecte, les locaux associatifs aient été totalement passés sous silence, malgré les innombrables demandes.

La concertation « en amont » aurait préparé un accueil moins critique d'un projet apparemment intangible...

Une incertitude : le mode de financement des logements et les modalités de leur attribution (s'ils ne relèvent pas de cette exposition), tiennent-ils compte des engagements réitérés de la municipalité à l'égard des fonctionnaires (policiers, instituteurs, postiers) qui travaillent dans l'arrondissement.

Nous avons demandé à M. J. Balladur un exposé sur son projet :

CONCOURS MOZART - ASSOMPTION EXPOSE DU PROJET

La grande dimension du terrain — près d'un hectare —, son appartenance à la Ville de Paris et les équipements publics qu'il reçoit, confèrent à l'opération projetée une fonction plus large que la simple intégration des données du programme dans le contexte proche.

La composition proposée s'articule donc fondamentalement sur les structures qui caractérisent le tissu urbain du quartier.

Les structures sont fortement marquées :

- A l'est, tissu très formalisé, type de l'art urbain du début du siècle (place Rodin, avenues rayonnantes, squares Théodore-Rousseau, Leroy-Beaulieu et villa Mozart).
- A l'ouest, hôtels particuliers, de faible hauteur, villas, jardins, témoins de la forme calme et cossue de la première occupation du village d'Auteuil, en partie détruite par la construction d'immeubles de rapport à la périphérie de l'îlot.
- A l'est et de façon formelle, la composition s'organise donc d'abord sur l'axe bien marqué de l'avenue Adrien-Hébrard qui la relie à la place Rodin et qui se prolonge visuellement au-delà du terrain, par la rue Mallet-Stevens. Elle ponctue cet axe, sans le fermer, par une placette plantée extérieure précédant une place intérieure de même dimension et de même forme que la place Rodin, mais toutes deux piétonnes.

Elle se prolonge ensuite par des constructions basses de la crèche et de l'école maternelle de façon plus pittoresque, à l'image du tissu existant au cœur de l'îlot, c'est-à-dire de construction de villas en ordre dispersé au milieu d'arbres de grande taille.

Plutôt qu'une transparence, la composition propose une ouverture franche entre l'espace public et l'espace intérieur. Elle est créée par une interruption du bâti qui accompagne le mouvement formé par l'angle de la rue de la Cure et de l'avenue Mozart

et qui invite à entrer dans la place intérieure traitée en square. Le mouvement des immeubles donne ainsi un caractère à cette ouverture qui la distingue d'une percée due à une voie comme la rue de l'Assomption.

Accompagnée par les plantations en pleine terre de la place extérieure, de la place intérieure et des cours, cette ouverture assure une coulée verte quasi continue du square de la place Rodin jusqu'aux arbres des jardins actuellement enfermés au cœur de l'îlot.

Elle donne en outre un accès visible et direct, aux piétons et aux services de sécurité, vers la crèche, vers l'école maternelle, et vers la garderie. Ces équipements publics, destinés aux enfants, tout en étant situés dans la partie calme et retirée de la composition, restent ainsi présents dans l'espace du quartier. Les placettes plantées au débouché des rues piétonnes intérieures sur les voies publiques, facilitent la dispersion des enfants en toute sécurité.

REPARTITION DES FONCTIONS

a) Equipements publics :

Les équipements destinés aux enfants (école maternelle, crèche, halte-garderie) entourent la place intérieure, zone piétonne calme et plantée. Les cours de jeux sont ouvertes en plein sud.

Le commissariat de police, les ateliers d'expression libre, les bains-douches, sont, par contre, localisés au contact direct de l'avenue Mozart, autour de la placette extérieure.

b) Centre handicapés :

Il est regroupé dans un bâtiment autonome, rue de l'Assomption.

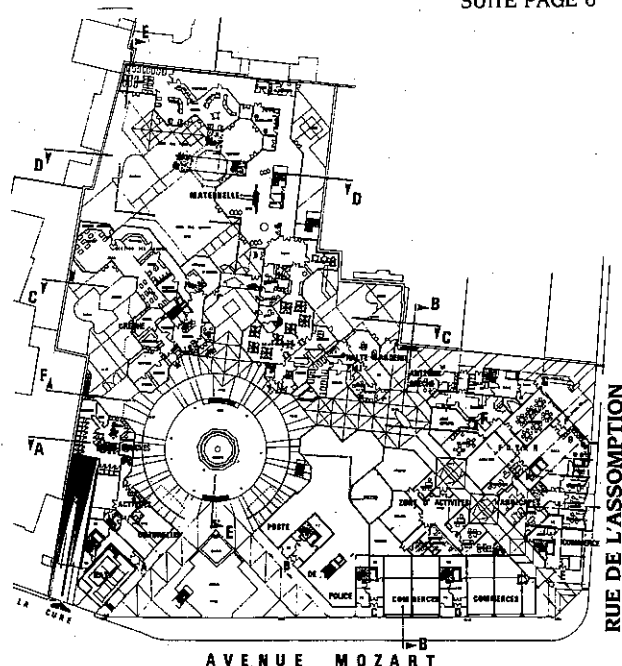
c) Habitations :

Les logements distribués dans les immeubles hauts qui bordent l'avenue Mozart et la rue de l'Assomption sont desservis par six cages d'escaliers, à raison de deux à quatre logements par palier. Tous les halls s'ouvrent sur l'avenue Mozart ou la rue de l'Assomption, conformément aux dispositions habituelles de l'habitat parisien.

ARCHITECTURE

Le parti retenu vise à retrouver au centre de la composition le caractère libre, bas, très planté, de l'espace existant au centre

SUITE PAGE 6



de l'îlot, bordé sur sa périphérie par des immeubles hauts. Les volumes proposés expriment ce choix.

La volumétrie des équipements publics destinés aux enfants est tramée sur des octogones réguliers, de hauteur variée (R.R. + 1.R.+ 2) et de petite dimension, afin de conserver l'échelle des volumes bâtis à l'échelle des villas existant dans le cœur vert de l'îlot, et de créer des espaces intérieurs, extérieurs, et des jeux de façade, qui soient variés, ludiques, et d'un dessin approprié à la vision du monde des jeunes et très jeunes enfants.

L'architecture des immeubles d'habitation vise à transposer dans une expression contemporaine justifiée par les techniques actuelles de construction (béton armé), les caractères habituels de l'architecture parisienne environnante, dont la modénature est conditionnée par la pierre de taille. Sans concession, ni au pastiche, ni à un monumentalisme académique et déplacé, l'architecture proposée vise par ses volumes, sa verticalité et ses proportions, à s'intégrer à l'économie du programme et à la facture des immeubles en pierre de l'avenue Mozart qui présente d'un bout à l'autre une architecture très homogène datant d'avant la première guerre mondiale. Les façades qui s'ouvrent sur l'intérieur de l'îlot sont, par contre, confrontées soit à des immeubles modernes, soit, de beaucoup plus loin, au style 1930 de la rue Mallet-Stevens. Tout en conservant l'unité de facture du volume bâti, elles proposent un dessin différent qui les assortissent à cet environnement.

Le Parc des Princes... et les matches

L'ancienne Commission d'Arrondissement s'est souvenue penchée sur la congestion du secteur « Parc des Princes » où les jours de grandes rencontres attirent 52 000 spectateurs, dont une regrettable proportion de « sportifs de gradins » motorisés, experts en parking sauvage aux dépens des résidents résignés à ne pas inviter, à ne pas sortir les « jours de Parc ».

Tout a été essayé au cours des années, jusqu'à une navette gratuite R.a.t.p. avec le Parc des Expositions. Sans succès : seuls le prébarrage et la présence de nombreux policiers assurent une dissuasion, relative.

Un progrès : l'annonce par M. Mesmin, maire du 16^e, d'un ensemble de mesures :

- quatre stations de radio publiques ou privées signaleront les matches la veille et le jour même, ce qui n'exclut pas la publicité anticipée des programmes par panneaux, éventuellement lumineux ;
- des panneaux jaunes de dissuasion sont déjà placés, à Paris et à Boulogne, sur les itinéraires d'accès au quartier ;
- les fédérations de football et de rugby imprimeront, au verso de leur billets, une invitation à utiliser ces transports ;
- mise en place par la R.a.t.p. de trains supplémentaires au départ de « Mairie de Montreuil » et « Austerlitz », une heure environ avant le commencement de la rencontre sportive.

Ces trains, garés ensuite aux stations « Porte de Saint-Cloud » et « Porte d'Auteuil » seront disponibles dès la fin de la manifestation.

- la discipline du stationnement sera améliorée par un service de pré-barriage mis en place par la Préfecture de Police, à tous les matches ;
- carte de stationnement dans la zone autorisée pour les résidents.

On envisage aussi « dans un avenir plus lointain, la couverture éventuelle du périphérie »...

Ce dernier point poserait, à notre avis, les questions de l'effet pervers d'un afflux supplémentaire de voitures — systématique lorsque on croit avoir amélioré ainsi le stationnement — du coût de cet équipement... et aussi de la pollution induite en période d'embouteillage dans un souterrain de 750 mètres.

On peut pourtant applaudir sans restriction ces initiatives en espérant, que soit mis fin, dans un avenir proche à ce que nos correspondants décrivent comme un « cauchemar ».

Des murs souillés aux murs qui chantent...

Qui pourrait croire, en ce promenant dans notre bonne ville, qu'il existe depuis 1881 une épaisse pile de lois, décrets et arrêtés contre l'anarchie des « inscriptions, formes ou images destinées à informer le public ou à attirer son attention » ? Qui pourrait croire aussi, étant donné le résultat, à l'existence de barèmes d'amendes journalières pour infraction ?

La responsabilité surveillée des 20 000 professionnels de l'affiche n'est pas en cause ici, mais celle de centaines de « sagouins » pour qui tout est bon : lampadaires, boîtes aux lettres, tuyaux de descente, cabines téléphoniques, plaques de rues, plans d'autobus et bien entendu murs et palissades pour placarder ou « graffiter au spray ».

La Ville de Paris consacre 5 millions de francs par an à des milliers d'interventions. Le Parisiens paient 135 F le m² des lessivages, parfois à renouveler le mois suivant : opération, comme la mer de Valéry, toujours recommencée...

C'est, disent les braves gens, un fait de société, comme les crottes sur les trottoirs. Triste que cette société soit la nôtre...

Des centaines de murs pignons sont sauvegardés par leur inaccessibilité : friches verticales qui appellent, depuis un siècle parfois, la propreté ou la couleur.

Tous les Parisiens ont admiré sur la chaufferie des Halles, le piéton de Rieti, vision nouvelle de l'art dans la ville.

Chez nous, rue d'Auteuil, près de Roland-Garros, on joue au tennis sur un mur pignon... expérience publicitaire, certes, mais cette « pub » est discrète : une simple signature le long du tableau. Elle a donné à cette surface, naguère grise, une vie intense et pleine d'humour, celle du vert des courts et des joueurs en mouvement.

Ainsi, une rue, un coin de quartier peuvent être, en quelques jours, transfigurés si le « fresquiste » a du talent et quelque instinct du bonheur.

C'est pourquoi, à l'Hôtel de Ville, une Commission des murs peints dirigée par Nicole Chouraqui, conseiller de Paris, réunit des artistes, des représentants de services intéressés. On y étudie les projets — pas seulement ceux proposés par des mécènes commerciaux — pour éviter l'invasion publicitaire et aussi d'éventuelles fautes de goût.

Vous pourriez parcourir les rues, les places du 16^e, le nez en l'air, et proposer des emplacements de ce qui pourrait être un chef-d'œuvre ou au moins une joie pour l'œil, que ce soit peinture, collage, treillage, projection laser, etc.

La période officielle des ravalements serait la plus favorable à des suggestions. Nous transmettrions les vôtres, très vite, si vous voulez bien nous en faire part.

Les associations communiquent...

SOLIDARITE ET LOGEMENT

Dès avant la vague de froid de janvier qui a fait des dizaines de morts parmi les mal-logés, les entraides paroissiales de l'arrondissement s'étaient organisées, pour répondre au mieux à des demandes pressantes face auxquelles l'offre des chambres de bonnes étaient rares.

D'où la création, par ces entraides, de l'association « Solidarité Logement » chargée de provoquer des offres et d'apporter des réponses à ces demandes.

Les garanties variées apportées par cette association aux propriétaires ou locataires de chambres meublées inoccupées (on en a recensé plusieurs dizaines, à Paris, en 1982) devraient vaincre les résistances dues à des incidents passés qui ont découragé les bonnes volontés.

L'Association prend, en effet, en charge tout ce qui préoccupe et indispose l'offreur éventuel : établissement d'une convention conforme à une réglementation complexe, travaux de mise ou remise en état, fourniture et entretien de mobilier, récupération de la chambre en cas de besoin avec un préavis raisonnable, paiement du loyer, des charges, des factures incombant à l'occupant, respect des conditions d'habitation convenues, etc.

L'approche du printemps ne résout pas les problèmes. Bien au contraire car les hébergements provisoires qui ont fonctionné l'hiver devront faire place à des solutions plus durables et moins inconfortables, et des expulsions prononcées exécutées.

L'effort entrepris pour détecter des logements vacants dans notre arrondissement doit donc être poursuivi.

Ils doivent être signalés à l'Association en téléphonant au C.l.i.s. (Centre de liaison des institutions sociales du 16^e), 71, avenue Henri-Martin, tél. 504.02.86 tous les matins (samedi compris, de 10 à 12 heures).

Le bureau de l'association étudie les offres et les demandes et procède le cas échéant à des enquêtes complémentaires sur les demandes transmises par les entraides paroissiales, afin de s'assurer que les candidats correspondent aux critères fixés par le proposant et l'association. Car le but n'est pas de loger des clochards, par définition inadaptables à une résidence fixe, ni des indésirables expulsés, par leur faute, d'un précédent logement, mais des personnes ou des familles en difficulté provisoire que la sécurité d'un logement aiderait à se rétablir matériellement et moralement.

Le Comité d'action logement du 16^e dont l'action est ancienne dans l'arrondissement s'associe complètement à celle de la « Solidarité logement » à laquelle il apporte son entier concours.

et nous en donnerons des exemples, à défaut d'une liste exhaustive.

- Développement des installations sportives accessibles aux familles : les quelques stades et piscines du 16^e sont situées à la périphérie d'un arrondissement, tout à la fois, très étendu et mal desservi par les transports dans son sens transversal.

- De nombreux scolaires doivent perdre du temps à trouver des terrains disponibles, hors du 16^e.

- Les mères de famille voudraient bénéficier d'heures d'accès aux piscines compatibles avec leur temps de liberté relative.

- Une animation (pour les tout petits bébés) serait souhaitée.

- Création de « terrains d'aventure » pour les 10/14 ans (vœu souvent formulé) et de clubs pour les 15/18 ans.

- Reprise du dossier « équipement du triangle Nord ».

- Mise en place, dans les jardins publics, de petits abris permettant de changer les bébés, et peut-être de réchauffer les biberons.

- Amélioration des conditions de circulation des voitures d'enfants et poussettes sur les trottoirs et passages protégés.

- Pour la vie associative : créer des locaux à espace modulable permettant : la tenue de réunions ; le fonctionnement d'ateliers, par exemple pour des retraités ; la réalisation d'animation : danse, théâtre, orchestre...

Notre arrondissement a une histoire récente, englobant dans Paris des vrais villages et ceux-ci perdurent. L'A.g.f. 16^e avait réalisé — il y a plus de trente ans — une étude déterminant les centres réels de vie du 16^e. Ne serait-il pas opportun de reprendre pour l'actualiser ce véritable Travail d'Utilité Collective ?

A.G.F. 16^e (Association Générale des Familles)

Les besoins ressentis pour l'amélioration des équipements locaux par les familles regroupées dans notre association — et celle-ci, en tant que telle — sont variés

Du « petit chemin de fer » au grand R.e.r.

Les adhérents de XVI^e Demain ont déjà trouvé, dans « La Lettre » de mars 1979, l'essentiel du projet de liaison ferroviaire Ermont-Invalides, inscrit au schéma d'aménagement de la région parisienne, en 1976.

Rappelons que la nouvelle ligne, intégrée au réseau R.e.r. est longue de 37 km dont 18 dans Paris, avec notamment quatre stations dans les quartiers Dauphine et La Muette, pour rejoindre, dans le 15^e la ligne C vers Orly (C2), Dourdan (C6) et Etampes (C4).

L'étude socio-économique et technique, particulièrement poussée en 1976 et 1977 par la S.n.c.f., a abouti au projet présenté le 18 janvier 1979 à la Commission d'arrondissement du 16^e qui fut accueilli très favorablement.

Notre association, ayant étudié ce dossier dans le détail, l'avait inscrit à l'ordre du jour de notre assemblée générale de septembre 1979. Ouverte à tous, et notamment au récent « Comité de défense du petit chemin de fer de ceinture » elle avait permis à l'inspecteur général Charles de présenter et de commenter les plans S.n.c.f. en présence de M. Elbel, représentant l'Hôtel de Ville, qui a toujours suivi ce dossier et veillé à son amélioration.

Certains des assistants auront conservé un souvenir amusé de la virulence de certaines interventions où « la protection de l'environnement » dissimulait mal les méfiances les plus égoïstes...

Et le 15 février 1980, avant l'ouverture de l'enquête publique, un quotidien titrait « Cinq anciens ministres contre le projet Ermont-Invalides ». Du 25 février au 20 mars, cette enquête devait fournir à tous une occasion plus sereine de donner des avis : 15 000 griefs, réserves et propositions ont été recueillis.

nouveaux sur les 650 m de tranchées traitées en promenades, équipements pour la petite enfance et autres, parking, etc.

Le projet d'aménagement adopté par la Ville de Paris, présenté aux élus et aux associations des 15^e, 16^e et 17^e arrondissements a été favorablement accueilli. Quelques réserves pourtant : celles de XVI^e Demain concernaient les parkings, le sort de la gare de Boulainvilliers et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

L'ouverture de notre ligne C était dans la publicité S.n.c.f. de 1979 indiquée pour 1983... En janvier 1981, M. Hoeffel, ministre, l'annonçait pour 1984. Mais les nombreuses études complémentaires effectuées en réponse à l'enquête publique devait retarder au 2 mars 1982 l'approbation du dossier définitif.

Le début du trafic était prévu pour la fin 1986. Dans le 16^e, la couverture des tranchées serait commencée été 1983 et l'aménagement de la nouvelle promenade accompli de 1984 à 1986.

Au début de 1985, quelques difficultés juridiques subsistent entre S.n.c.f. et Ville de Paris. Dans le 16^e, le viaduc de l'île des Cygnes est en réfection et l'aménagement de la gare Henri-Martin commencé. En septembre, sera entreprise la couverture lourde de la tranchée entre Foch et Dufrenoy, soit 10 000 m² à terminer en avril 1987. En avril 1986 : élargissement du tunnel Boulainvilliers. Deux mois plus tard, l'obturation des « jours » du secteur Augier-Sandeau sera terminée.

1987 devrait voir l'ouverture de la station Kennedy (pourquoi pas Radio France ?) et à la fin de l'année celle des 37 km de la ligne. Reste en suspens le sort de la ligne du petit train d'Auteuil, sans trafic depuis le 1^{er} janvier. Cette voie sera-t-elle rénovée, transformée en piste cyclable, en jardins, en parc de stationnement ? Il reste trois ans pour être inventif.

Et attendons patiemment 1988 pour embarquer à Dauphine ou Boulainvilliers dans une rampe silencieuse qui nous déposera près de l'avion à Orly.

APPEL DE COTISATION 85

énom
..Tél.....

aire au nom de XVI^e Demain

Paris, le
Signature :

198